BUDGET PRIMITIF

2023

Annexe 1

Dans un contexte particulièrement difficile et incertain, le budget primitif maintient malgré tout, les orientations budgétaires qui ont été rappelées lors des précédents exercices et plus particulièrement lors du conseil municipal du 28 novembre dernier, à savoir :

- Une politique d'accès aux services pour tous et notamment en faveur des publics en difficulté,
- Une gestion rigoureuse des deniers publics,
- Le maintien des marges de manœuvres pour poursuivre une politique d'investissement ambitieuse

Comme rappelées lors du débat d'orientations budgétaires, les inscriptions de crédits présentées ci-dessous sont susceptibles d'évoluer au cours de l'année 2023 et ainsi faire l'objet d'ajustements lors d'une prochaine décision modificative ou du prochain budget supplémentaire. Le contexte économique particulièrement incertain rend en effet nécessaire une souplesse accrue dans la gestion des crédits, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Le budget primitif 2023 s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : 36 349 706 € (+6,2% par rapport au BP 2022)
Section d'investissement : 11 725 689 € (+33% par rapport au BP 2022)

Soit un total de 48 075 395 €

La hausse de plus de 6% de la section de fonctionnement suit ainsi le rythme de l'inflation. Elle s'explique en recettes par l'augmentation des recettes fiscales (revalorisation des bases pour tenir compte de l'inflation en 2022), en dépenses par l'augmentation sensible des dépenses d'énergie et une progression continue des charges de personnel.

La section d'investissement est en forte augmentation sur 2023 et traduit ainsi le démarrage des opérations inscrites dans la programmation pluriannuelle des investissements depuis le début du mandat.

1 - Une section de fonctionnement maitrisée

● 1. Des recettes de fonctionnement en constante progression

Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) progresseront d'environ 6 %, soit à un niveau proche de l'inflation. En effet, malgré le contexte difficile et toujours plus incertain, le dynamisme des impôts directs locaux reste un atout pour la Ville.

Les principaux postes de recettes de fonctionnement sont les suivants :

		BP 2022	part du budget	BP 2023	part du budget	2023 / 2022
Impôts directs	*taxe foncière*	**21 000 000 €**	61,74%	**22 650 000 €**	62,68%	7,86%
Impôts indirects	*taxe sur l'électricité, droits de mutation, taxe sur la publicité extérieure…*	**2 296 000 €**	6,75%	**2 582 000 €**	7,15%	12,46%
Dotations de l'Etat	*DGF, DSU, DNP, compensations fiscales*	**4 426 000 €**	13,01%	**4 520 430 €**	12,51%	2,13%
Dotation Nantes Métropole	*AC, DSC*	**1 682 170 €**	4,95%	**1 905 000 €**	5,27%	13,25%
autres dotations	*FCTVA, FNGIR*	**14 422 €**	0,04%	**48 422 €**	0,13%	235,75%
Autres participations	*CAF, CG, Etat, pour les prestations enfance-jeunesse…*	**1 890 396 €**	5,56%	**1 800 988 €**	4,98%	-4,73%
Produits des services	*crèches, médiathèques…*	**2 444 487 €**	7,19%	**2 367 590 €**	6,55%	-3,15%
Autres produits	*loyers, exceptionnels*	**262 409 €**	0,77%	**260 276 €**	0,72%	-0,81%
TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT		**34 015 884 €**	100,00%	**36 134 706 €**	100,00%	6,23%

et se répartissent comme suit en 2023 :

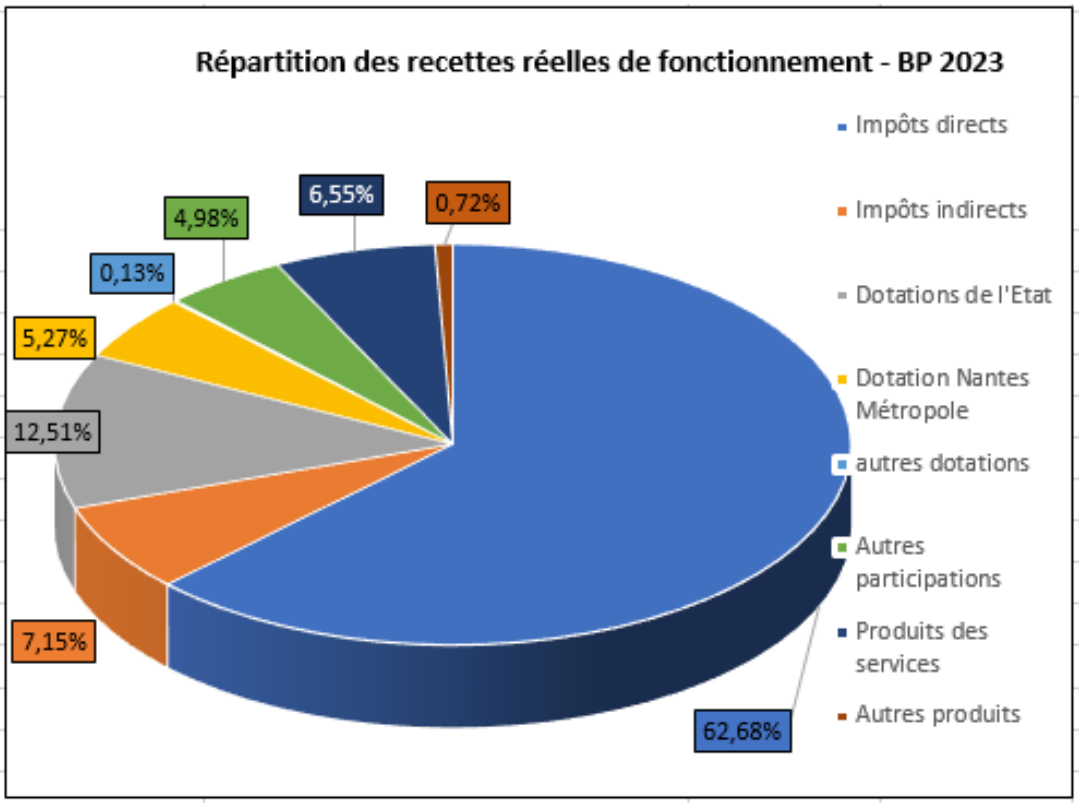

Les produits des impôts directs locaux constituent le premier poste de recettes de fonctionnement de la Ville et représentent près de 63 % des recettes réelles de fonctionnement de la Ville, soit +1 point de 2022 à 2023.

Il n'y aura pas d'augmentation du taux de fiscalité sur 2023, l'augmentation des recettes fiscales résultant uniquement de la revalorisation des bases décidée par la loi de finances pour 2023. En l'absence de notification des bases par l'État, qui seront communiquées à la ville en avril prochain, l'hypothèse de hausse émise reste prudente :

- Taxe foncière bâtie : +3,5 % correspondant à la revalorisation forfaitaire des bases imposables décidée par la loi de finances 2022, sans prendre en compte l'augmentation des bases physiques non connue à ce jour,
- Taxe foncière non-bâtie : pas de revalorisation inscrite au budget

Le montant de taxes foncières inscrites au budget primitif sera de 22 650 000 €, soit une augmentation de près de 8 % par rapport au BP 2022.

De même, pour les compensations fiscales que l'Etat verse à la Ville pour les exonérations qu'il accorde à certains redevables de la taxe foncière, l'augmentation sera de 3,5 %.

Les impôts indirects inscrits au BP 2023 seront en hausse par rapport au BP 2022 (+600 K€) en raison de l'augmentation des droits de mutation dont la dynamique se vérifie toujours, mais qui pourrait toutefois être ralentie par des difficultés d'accès au crédit observées actuellement.
Ainsi, 1,9 M€ seront inscrits pour 2023 contre 1,6 M€ en 2022, soit près de 20 % d'augmentation.
La taxe finale sur la consommation d'électricité augmentera légèrement à 450 K€ contre 430K€ en 2022.

Le poste « produit des activités des services » est orienté à la baisse en raison du transfert d'activités de la ville vers le CCAS (portage de repas) pour un montant de 120K€ environ.
L'absence de reconduction d'une mise à disposition du personnel Ville à So'Pool est à noter également (-25 K€).

Les dotations de l'Etat stagnent depuis maintenant 4 ans et ne représentent plus que 12,5% des recettes de la ville contre plus de 15% il y a 10 ans. En 2023, un produit de 4,027 M€ est attendu au titre de la DGF, très légèrement inférieur à celui de 2022 (4,04 M€).

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) versée par Nantes Métropole devrait encore progresser cette année pour atteindre un montant d'environ 1,3 M€ contre 1,25 M€ inscrit au budget primitif 2022.

L'attribution de compensation sera inscrite pour 605 K€, soit une augmentation de près de 173 K€ par rapport au BP 2022. Cette revalorisation fait suite à l'adoption du pacte financier métropolitain de solidarité le 9 décembre 2021.

● 2. Des dépenses de fonctionnement contenues

Les dépenses réelles de fonctionnement entre 2022 et 2023 augmenteront de 5,5 % de BP à BP, soit à peine le niveau d'inflation prévue par l'INSEE pour 2023.

		BP 2022	part du budget	BP 2023	part du budget	2023/ 2022
Charges de personnel	*rémunération du personnel*	**21 386 816 €**	69,43%	**22 251 275 €**	68,46%	4,04%
Charges à caractère général	*charges pour le fonctionnement courant (fluides, maintenances, fournitures…)*	**5 579 596 €**	18,11%	**5 845 990 €**	17,99%	4,77%
Subventions	*associations, CCAS, COS*	**1 775 732 €**	5,76%	**2 453 892 €**	7,55%	38,19%
Atténuations de produits	*prélèvement de l'Etat (SRU, FPIC)*	**405 000 €**	1,31%	**400 000 €**	1,23%	-1,23%
Contributions diverses	*Piscine du SIVU, écoles privées, …*	**1 459 910 €**	4,74%	**1 410 679 €**	4,34%	-3,37%
Charges financières	*remboursement intérêts de la dette*	**81 500 €**	0,26%	**76 000 €**	0,23%	-6,75%
Autres charges	*charges exceptionnelles, dépenses imprévues*	**113 500 €**	0,37%	**66 181 €**	0,20%	-41,69%
TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT		**30 802 054 €**	100,00%	**32 504 017 €**	100,00%	5,53%

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) se répartissent comme suit en 2023 :

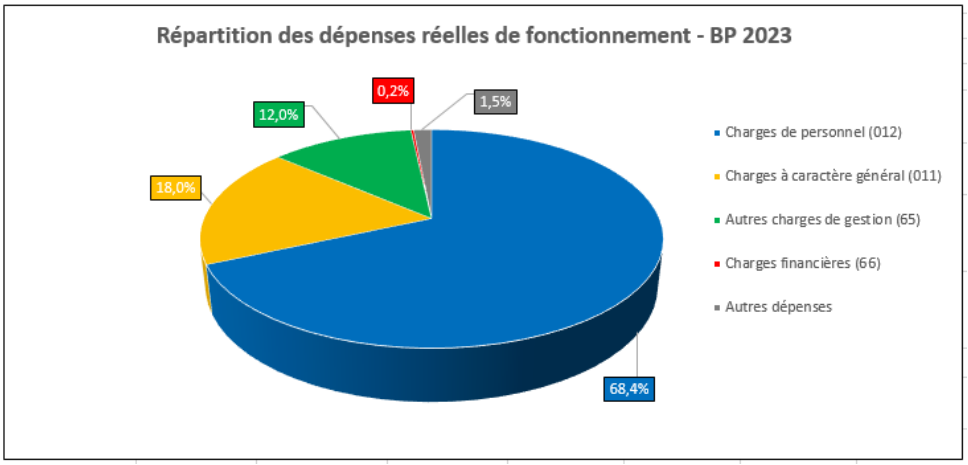

Les dépenses de personnel constituent toujours le premier poste de dépenses de fonctionnement de la Ville, bien que la part des dépenses de personnel dans les dépenses réelles de fonctionnement représente une légère baisse à 68 % des dépenses de fonctionnement.

Malgré les efforts collectifs pour maitriser la masse salariale, celle-ci a augmenté de 4 % par rapport à 2022.

La hausse prévue au BP 2023 s'explique notamment par les décisions gouvernementales qui s'imposent aux collectivités :

- La prise en compte de la revalorisation du point d'indice de 3,5 % en année pleine,
- La revalorisation des catégories C,
- La hausse du SMIC et de l'indice minimum,

Au total ces mesures nationales de revalorisation en faveur du pouvoir d'achat ont un impact évalué à 1 037 000 € sur le BP 2023.

L'enveloppe prévisionnelle 2023 consacrée au financement des mesures salariales liées au RIFSEEP a été fixée à 100 000 €.

Le traditionnel glissement vieillesse technicité (GVT) regroupant le coût des avancements d'échelons, avancements de grades, promotions internes et réussites à concours est estimé à 160 000 €. Cette enveloppe traduit la volonté de la collectivité de favoriser et d'accompagner les évolutions de carrières de ses agents.

Les charges à caractère général représentent les dépenses nécessaires aux activités de la Ville hors charges de personnel et contributions. Elles se définissent par les achats de matériel, les fluides, l'entretien des bâtiments… et sont par essence le plus impactées par l'inflation. Elles progressent de + 4,77%.

Le poste énergie – électricité augmente ainsi de + 145 K€, le poste chauffage urbain (gaz) de + 342 K€, le poste alimentation (denrées restauration scolaires) de +55 K€.
Malgré cela, l'augmentation envisagée pour ces dépenses suit le rythme des dépenses réelles de fonctionnement et le poids de ces dépenses est resté inchangé par rapport à 2022. Cela traduit un effort d'optimisation des dépenses courantes des services et un souci de ces derniers de contribuer à l'effort collectif de maitrise des dépenses publiques.

Le poste « **subventions** » augmentent de 38% en 2023. Cette augmentation est exceptionnelle car il s'agit du versement de la subvention au CCAS qui passe de 520 000€ à 1M€ pour financer le transfert d'activités exercées jusqu'ici par la ville.

La part du remboursement des intérêts de la dette dans les dépenses réelles de fonctionnement (0,2 %) poursuit sa décrue sur 2023 du fait de l'absence de souscription d'emprunts sur 2022. Cette situation maitrisée caractérise le faible endettement de la Ville et confère de réelles marges de manœuvres pour financer de nouveaux investissements dans un cadre pluriannuel.

Les atténuations de produits qui comprennent le prélèvement au titre de la loi SRU et la participation solidaire au Fonds de Compensation Inter Communales (FPIC) sont en légère baisse (– 5 000 € par rapport à 2022), du fait du rattrapage progressif de la Ville sur le développement d'habitats mixtes.

● 3. Un niveau d'épargne qui s'améliore par rapport aux 2 précédentes années

L'épargne brute, ou la capacité d'autofinancement (CAF), est le résultat de la section de fonctionnement (recettes réelles – dépenses réelles) qui permet de financer une partie des dépenses d'investissement.

La capacité d'autofinancement se caractérise par trois types d'épargne qui n'intègrent pas les cessions dans le calcul :

- L'épargne de gestion reflète directement les mouvements constatés sur la section de fonctionnement (hors dette, charges exceptionnelles et opérations d'ordre),
- L'épargne brute représente le solde que la collectivité dégage de la section de fonctionnement (intégration de l'ensemble des dépenses et recettes réelles de fonctionnement),
- L'épargne nette correspond à l'épargne disponible pour investir (les services de la dette étant assurés),

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Epargne de gestion	3,2M€	4,8M€	3,8M€	3,7M€	4M€	2,8M€	2,9M€	3,4M€	3,7M€
Epargne brute	3,0 M€	4,7 M€	3,6M€	3,6M€	3,9M€	2,7M€	2,8M€	3,3M€	3,6M€
Epargne nette	1,3 M€	4,0 M€	3,0M€	3,0M€	3,4M€	2,3M€	2,4M€	2,8M€	3,1M€
Taux d'épargne brute (en %)	9,39%	14,18%	11,37%	11,16%	11,78%	9,16%	8,52%	9,71%	9,97%
Taux d'épargne nette (en %)	1,80%	6,40%	5,32%	-1,25%	4,35%	6,83%	7,29%	8,23%	8,58%

Le niveau d'épargne 2023 poursuit son amélioration depuis 2020, particulièrement le taux d'épargne nette, du fait de la poursuite du désendettement de la collectivité.

<u>Conclusion</u> :

Les prévisions budgétaires s'inscrivent dans un contexte particulièrement tendu et incertain pour 2023 et sans doute les années suivantes, ce qui nécessite de raisonner sur du moyen terme et bâtir des projections pluriannuelles pour y parvenir.

Les choix de rationalisation engagés depuis plusieurs années permettent toutefois de conserver une certaine marge de manœuvre malgré les tensions pesant sur les finances publiques comme sur l'économie globale.

Grâce à ses choix, la collectivité parvient à maintenir un niveau d'épargne élevé lui permettant de conserver d'importantes capacités d'investissement.

2 – Un programme d'investissement ambitieux

La section d'investissement sera en forte progression avec un niveau de dépenses d'équipement exceptionnel dépassant les 10M€ (reports compris) qui sera largement autofinancé (à plus de 80%).

● 1. Une année phare en terme d'investissements

L'année 2023 verra la consolidation du plan pluriannuel d'investissement traduisant le programme politique pour les années à venir *(l'intégralité du programme pluriannuel d'investissements 2022-2028 figure en annexe 2)*.

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Total dépenses d'équipement dont :	**10 644 189**	**8 714 322**	**8 931 785**	**12 982 048**	**4 886 811**	**4 781 900**
Opérations - grands travaux	*4 021 800*	*6 008 300*	*5 307 000*	*10 450 000*	*4 160 000*	*4 090 000*
Acquisitions de terrains	*500 000*	*50 000*	*1 250 000*	*450 000*	*50 000*	*50 000*
Investissements récurrents	*2 222 500*	*2 606 900*	*2 306 900*	*2 076 900*	*671 900*	*641 900*

Pour 2023, dans la continuité des années précédentes, le programme d'investissement s'articule autour de 3 axes majeurs :

- La garantie d'une continuité et d'une modernisation de l'existant via les programmations pluriannuelles d'investissements récurrentes,
- La finalisation d'un nouveau cycle d'investissements pluriannuels au travers de la PPI consacrée aux opérations,
- Le choix d'investissements nouveaux à inscrire au budget primitif,

L'année 2023 voit ainsi la mise en place d'un programme d'investissements plus ambitieux de plus de 10,5 M€, supérieur à celui de 2021 déjà conséquent (8M€).

Le programme d'équipement 2023 se répartit sur les secteurs suivants :

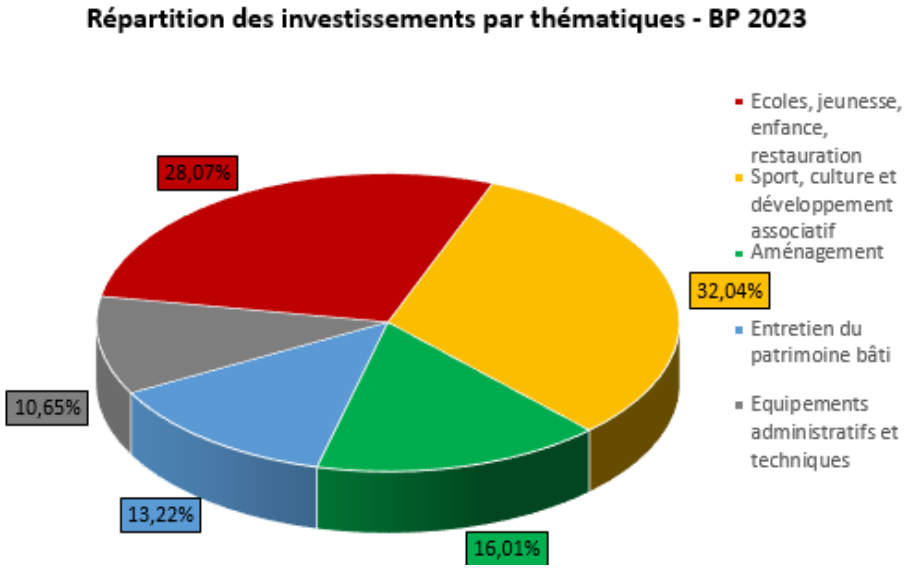

a) Les programmations pluriannuelles d'investissement récurrentes : 2,22 M€

Le budget 2023 poursuit la logique de programmation pluriannuelle d'investissement permettant un entretien du patrimoine communal et le renouvellement de ses équipements :

Ces PPI récurrentes, lissant les efforts budgétaires sur l'entretien de l'existant comprennent :

- La reprise des aires de jeux et du mobilier urbain,
- Les travaux de bâtiments dont la réfection des toitures et le chauffage,
- Les travaux de réfection des cours des écoles,
- Les travaux de réfection intérieures des écoles,
- Le renouvellement du mobilier scolaire,
- Les travaux portant sur les luminaires,
- Les achats d'extincteurs et de défibrillateurs,
- Les travaux de mise en accessibilité,
- Les achats de caméras de vidéo protection
- Les travaux d'installation de caveaux, columbariums dans les cimetières,

L'année 2023 consacrera la mise en place d'une PPI « travaux d'économies d'énergie » d'un montant de 500 000 € par an et d'une PPI « gros entretien » pour un montant de 800 K€ par an jusqu'en 2026.

Cette pluri-annualité des dépenses liées au patrimoine sera la traduction de la mise en place du schéma directeur immobilier qui permettra de planifier un nombre important de travaux visant à réaliser d'importantes économies d'énergie.

b) Les opérations et gros travaux inscrits en programmation pluri annuelle : 4,02 M€

Les équipements sportifs et le soutien aux associations (1.576 M€ pour 2023) :

Afin de répondre aux besoins d'accueil des usagers dans des complexes sportifs tant sur le plan qualitatif que du point de vue quantitatif, il est prévu en 2023 :

- La rénovation du terrain d'honneur au stade des Gripôts,
- La rénovation du stade Gripôts 2 et du terrain de Hat Trick,
- Le réaménagement et la rénovation du centre équestre,
- La poursuite de l'étude pré-opérationnelle et la construction d'un nouveau gymnase aux Savarières,
- L'extension du gymnase Ouche Quinet,

Les écoles et les centres de loisirs (1.9 M€ pour 2023) :

Le programme pluriannuel d'investissements prévoit :

- La poursuite des travaux pour l'extension du groupe scolaire du centre,
- L'extension des écoles Marie Curie et Profondine ,
- La réhabilitation du restaurant La Fontaine,
- L'acquisition du modulaire pour la Maternelle du Douet,
- La poursuite des études opérationnelles pour l'extension de l'accueil dédié aux 10/14 ans à la MARC,

Les équipements des centres sociaux-culturels (180 K€ pour 2023) :

- L'extension du centre CSC de l'Allée Verte

Les espaces publics et locaux administratifs et techniques (360 K€) pour 2023 :

- Finalisation de la construction du centre technique municipal
- Etudes pour l'aménagement de la place Marcellin Verbe, du parc situé derrière l'Hôtel de Ville et du Square des Amandiers.

c) Les opérations d'entretien et d'amélioration du patrimoine : 3 483 K€

Ces opérations de travaux concourent à l'adaptation de locaux ou d'équipements existants n'étant pas intégrés dans la programmation pluriannuelle.

Sont concernés notamment :

- Différents frais d'études (schéma directeur immobilier, diagnostic structure des bâtiments, conformité électrique des bâtiments…)
- Les travaux dans les écoles et les centres de loisirs (remplacement des visiophones, installation de placards supplémentaires, de stores, amélioration du système de chauffage à l'ALSH M et A Verbe…)
- Les travaux de mise en sécurité des bâtiments (mise en conformité électrique, travaux de cloisonnage pour mise en sécurité, mise en conformité incendie, installation d'une alarme et d'un contrôle d'accès bâtiment So Green, rénovation ou remplacement de l'ascenseur à la médiathèque, reprise d'une partie des enduits de l'église…)
- L'aménagement des locaux de l'hôtel de Ville (dont l'installation d'un groupe électrogène pour le PCS)

d) L'achat d'équipements : 417 K€

Il s'agit du renouvellement d'équipements faisant l'objet d'un arbitrage annuel, parmi lesquels :

- L'achat de matériels et mobiliers pour les services,
- L'acquisition de mobiliers pour les services,
- L'acquisition de matériel informatique pour les services et les écoles,
- Le développement des logiciels informatiques dans un but d'efficience,
- Les achats d'équipements pour les gymnases,
- Les achats liés aux mises aux normes,
- Les achats de matériel pour les services techniques,

● 2. Le financement du programme d'investissement 2023

Ce programme d'investissement sera financé par les recettes d'investissement suivantes :

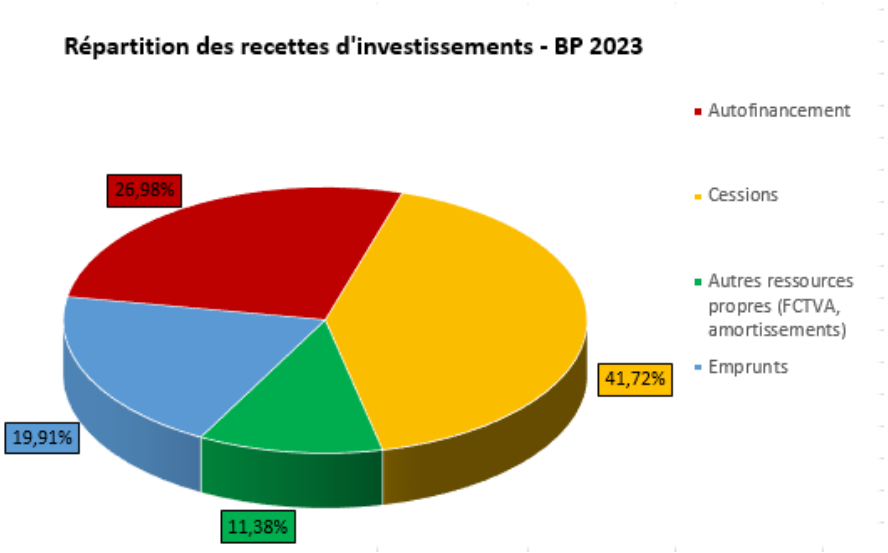

a) L'autofinancement :

Les inscriptions 2023 des recettes et dépenses de la section de fonctionnement permettront de réaliser un virement de 2.84 M€ pour financer les dépenses d'investissement.

b) Le FCTVA et les autres ressources propres :

La Ville perçoit le remboursement d'une partie de la TVA qu'elle a payé deux ans après la réalisation des dépenses éligibles. Le montant de FCTVA attendu en 2023 est de 650 000 € et correspond à la réalisation du programme d'équipement de 2021.
Quant aux ressources propres, il s'agit essentiellement des dotations aux amortissements également inscrites en section de fonctionnement.

c) Les subventions :

550 K€ de subventions sont inscrites sur l'exercice 2023. La Ville étudie une collaboration avec un cabinet extérieur spécialisé dans la recherche de subventions d'équipements afin d'augmenter les recettes et de minimiser le montant d'un éventuel emprunt.

d) L'emprunt :

Le faible niveau d'endettement de la collectivité et les taux d'intérêts qui se maintiennent à un niveau « raisonnable » (autour des 3%) permet à la ville d'envisager, dans les années à venir, le recours à l'emprunt. Un montant de 2,1 M€ est inscrit au BP 2023 pour financer le programme d'investissement.

Si le montant de l'emprunt inscrit est effectivement mobilisé cette année, le niveau de la dette s'établira ainsi à 156 € par habitant pour 2023 contre 986 € par habitant pour la moyenne de la strate en 2020.